

# Inauguration de la crèche Helen-Keller à Noisy-le-Sec

Vendredi 21 novembre 2008

intervention de

**Pascal Popelin**

Vice-président du Conseil général  
Premier adjoint au maire de Livry-Gargan

20 XI 08

---

Mme la ministre, députée de la circonscription,  
Mme la conseillère régionale,  
Mme le maire,  
Monsieur le vice-président du Conseil d'administration de la CAF 93,  
Mesdames, Messieurs,

Je suis très heureux de représenter le Conseil général de la Seine-Saint-Denis, ainsi que son président Claude Bartolone, en présence du conseiller général du canton, mon ami Gilles Garnier, pour l'officialisation de la mise en service de cette nouvelle crèche communale qui a ouvert ses portes à son jeune public le mois dernier, ici à Noisy-le-Sec.

Les raisons de mon plaisir sont multiples.

D'abord, en tant que vice-président du Conseil général en charge du secteur de l'enfance et de la famille, je me réjouis de la création de cette structure qui vient alimenter le dispositif d'ensemble d'accueil des tout-petits sur notre territoire, dans un contexte global de pénurie de l'offre. Nous le savons, la recherche d'un mode de garde s'apparente le plus souvent à un véritable parcours du combattant pour les parents, parfois amenés à renoncer à leur activité professionnelle, faute d'alternative.

Pour répondre efficacement et rapidement aux besoins des familles séquanodyonisiennes dans ce domaine, le Conseil général a souhaité prendre un engagement fort, qui ne relève pourtant pas de ses compétences directes et obligatoires : au moyen d'un investissement financier conséquent, de l'ordre de 10 millions d'euros annuels, et de mesures nouvelles constitutives du plan départemental de relance des modes d'accueil de la petite enfance, nous entendons contribuer à la création de 3500 places supplémentaires d'ici à 2011, et ainsi renforcer l'accès des familles aux modes de garde de leur choix.

La création d'une nouvelle allocation départementale d'accueil du jeune enfant destinée aux familles ayant recours à une assistante maternelle, le développement du multi-accueil au sein des crèches gérées par le Conseil général, le concours financier apporté aux micro-crèches et aux crèches d'entreprise, constituent autant de dispositifs qui nous permettront d'atteindre l'objectif que nous nous sommes fixés.

Dans le même temps, nous nous sommes tout naturellement attachés à créer les conditions d'un meilleur accompagnement des communes, principales gestionnaires d'établissements d'accueil de la petite enfance, souvent contraintes de ralentir le rythme de réalisation de leurs projets en raison du coût important que cela représente.

La participation financière du Département aux charges d'investissement et de fonctionnement des structures communales a dans ce cadre été revue à la hausse. Pour ce qui concerne la crèche Helen-Keller, pour laquelle nous sommes réunis aujourd'hui, le Conseil général de la Seine-Saint-Denis aura contribué à hauteur de 64 544 € aux dépenses liées à l'investissement et il participera au financement de son fonctionnement -comme pour les autres crèches municipales- en versant un forfait de 10 € par jour et par enfant à la ville.

Nous souhaitons également proposer à chaque commune, la signature d'une convention petite enfance permettant de fixer les orientations partagées en matière de développement de l'offre d'accueil. Je lance à ce titre un appel à Mme le maire pour que nous puissions très vite commencer à travailler sur l'élaboration d'un tel document.

Il est ensuite toujours une grande satisfaction de voir émerger sur notre territoire de nouveaux équipements d'un si haut niveau de qualité. Permettez-moi à ce titre de féliciter toutes celles et tous ceux ayant contribué par leur travail et leur investissement à la concrétisation de ce beau projet, qui offre aujourd'hui un cadre exceptionnel d'éveil et d'épanouissement aux tout-petits accueillis au sein de ce nouvel établissement.

Réalisé et conçu selon une démarche de haute qualité environnementale tendant à limiter l'impact écologique de cette construction, nous pouvons aujourd'hui constater que la crèche Helen-Keller s'insère agréablement et harmonieusement dans le paysage de ce quartier de La Boissière. Le choix du mobilier et des matériaux, ainsi que l'aménagement des espaces de vie et de jeux à l'intérieur du bâtiment garantissent, quant à eux, des conditions d'accueil saines et confortables, propices au bon développement des enfants et de nature à rassurer et satisfaire les parents.

Je souhaiterais également dire quelques mots du projet d'établissement de la crèche, qui me tient tout particulièrement à cœur. Il témoigne tout d'abord de la volonté de la commune de Noisy-le-Sec de promouvoir l'accueil des jeunes handicapés en milieu ordinaire, avec 6 places exclusivement réservées à des enfants atteints de troubles auditifs. Dans le cadre de mes précédentes fonctions de vice-président du Conseil général chargé des politiques départementales à destination des personnes handicapées, j'ai pu prendre pleinement la mesure de la pertinence d'une telle initiative. Aussi, elle mérite d'être soulignée et prend d'autant plus son sens, lorsque l'on sait les sérieuses difficultés auxquelles sont confrontées les familles en matière d'intégration de leurs enfants porteurs de handicap dans des dispositifs dits de droit commun.

Nous constatons à ce titre tristement les carences de l'Etat qui, faute de moyens suffisants n'est toujours pas en mesure aujourd'hui de garantir à chaque enfant l'accès à une scolarité ordinaire, responsabilité qui lui incombe pourtant.

Pour sa part, le Conseil général de la Seine-Saint-Denis entend accompagner pleinement la démarche conduite par la commune. Au-delà des compétences légales importantes qui sont les nôtres en matière d'accompagnement des adultes handicapés, nous nous sommes toujours attachés à favoriser l'accueil des enfants porteurs de handicap au sein des structures de la petite enfance du département. Depuis maintenant 20 ans, l'instance de médiation et de recours, rattachée à notre service de protection maternelle et infantile, œuvre en ce sens en proposant un suivi étroit de ces enfants et de leur famille. Près de 100 jeunes enfants ont pu bénéficier de ce dispositif au titre de l'année 2007.

Je forme aujourd'hui le vœu que ces initiatives prendront encore plus d'ampleur dans un avenir proche. Le nom d'Helen-Keller, choisi pour cette nouvelle crèche de Noisy-le-Sec sonne à ce titre comme un message d'optimisme. A l'image de cette écrivaine américaine, sourde, aveugle et muette, nous espérons que chaque enfant porteur de handicap puisse évoluer normalement dans notre société.